



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

### Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Point 60 de l'ordre du jour

#### Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

#### Projet de décision présenté par le Président

#### Question de Gibraltar

L'Assemblée générale, rappelant sa décision [67/530](#) du 18 décembre 2012 :

- a) Demande instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui sont considérés comme légitimes au regard du droit international, de Gibraltar;
- b) Note que le Royaume-Uni souhaite conserver le Forum trilatéral de dialogue sur Gibraltar;
- c) Note que l'Espagne estime que le Forum n'existe plus et qu'il faudrait le remplacer par un nouveau mécanisme de coopération locale favorisant le bien-être social et le développement économique de la région, au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar seraient représentés;
- d) Prend acte des efforts déployés par l'une et l'autre parties pour résoudre les problèmes actuels et pour entamer, selon des modalités souples et adaptables et à titre ad hoc et officieux, un dialogue réunissant toutes les parties concernées et compétentes, afin de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt commun.

